

# Réguler les chaînes de télévision privées, une «urgence» pour Belhimer

Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Mouvements de protestation citoyens à Béjaïa

## Retour aux routes coupées

Page 24

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5014 - Lundi 24 février 2020 - Prix : 10 DA

Grève et sit-in devant les directions de l'éducation

## Les enseignants reportent leur marche à lundi prochain

Page 24

### Bernie Sanders l'emporte haut la main dans le Nevada

Par Mohamed Habili

**L'**écrasante victoire de Bernie Sanders («Tio Bernie», Oncle Bernie, comme l'appellent ses partisans latinos) dans le Nevada le place à la tête de la course à la nomination démocrate, laquelle néanmoins n'en est qu'à ses débuts. D'ici la convention démocrate de juillet prochain, il lui reste bien des épreuves à passer, dont de bien plus décisives que les trois précédentes. Si son triomphe dans le Nevada est quand même du meilleur augure pour lui, c'est parce que cet Etat est le premier qui soit réellement représentatif de la diversité américaine. Les Latinos, qui ont majoritairement voté pour lui, comptent pour 30% de sa population, à mettre en parallèle avec les 10% d'afro-américains. Mais dès la prochaine primaire, celle de la Caroline du sud, ce sont les choix de la communauté noire qui pourront faire la différence entre lui et Joe Biden, arrivé quant à lui en deuxième position dans le Nevada, mais distançant aussi bien Pete Buttigieg qu'Elizabeth Warren. Quant au milliardaire Michael Bloomberg, l'ex-maire de New York, assez fortuné pour s'imaginer pouvoir acheter la nomination, son score dans le Nevada, lui qui n'avait été en lice ni dans l'Iowa ni dans le New Hampshire, a été plus que médiocre, concluant. Qu'il abandonne dès maintenant la partie n'étonnerait personne.

Suite en page 3

### Conseil des ministres présidé par Tebboune

## L'avant-projet de loi contre la discrimination et le discours de haine adopté



Ph/D. R.

Le Conseil des ministres a adopté, hier, lors de sa réunion périodique tenue sous la présidence du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'avant-projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre la discrimination et le discours de haine. Lire page 2

En tant que nouveau créneau d'investissement  
**Appel à développer l'aquaculture médicale**

Page 4

Exposition collective à la galerie «Taous»  
**Le patrimoine national à l'honneur**

Page 13

Conseil des ministres présidé par Tebboune

# L'avant-projet de loi contre la discrimination et le discours de haine adopté

■ Le Conseil des ministres a adopté, hier, lors de sa réunion périodique tenue sous la présidence du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'avant-projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre la discrimination et le discours de haine.

Par Nassim S.

Selon un communiqué ayant sanctionné les travaux de la réunion, l'avant-projet de loi examiné et adopté en Conseil des ministres et présenté par le ministre de la Justice, garde des sceaux prévoit, essentiellement, «l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention contre les crimes de discrimination et le discours de haine, avec l'association de la société civile et du secteur privé à sa préparation et à sa mise en œuvre, en sus de la mise en place de programmes d'enseignement en vue de la sensibilisation, la diffusion de la culture des droits de l'Homme, de l'égalité, de la tolérance et du dialogue». L'avant-projet de loi définit également «le champ d'action de la protection des victimes de ces actes criminels et confère aux associations natio-

nales des droits de l'Homme le droit de déposer plainte auprès des juridictions compétentes et de se constituer partie civile» et prévoit «la création d'un Observatoire national de prévention contre la discrimination et le discours de haine, placé auprès du Président de la République. Intervenant au terme de cet exposé, le Président de la République a précisé que cette loi «se veut une réponse aux tentatives de fragmentation de la société algérienne, notamment à travers l'utilisation des réseaux sociaux», affirmant que «la liberté d'expression ne signifie nullement la liberté d'insulter, de diffamer, de discriminer et de propager la haine et la division». A ce propos, le président de la République a ordonné «l'introduction d'amendements pour préserver l'objectif substantiel de cette loi, à savoir la préservation de l'unité nationale dans toute sa composante, la moralisation de la vie politique et publique et sa protection contre toute dérive». Lors de cette réunion du Conseil des ministres, le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Ait Ali Brahim a présenté un état des lieux sur le foncier industriel et sur la gestion des zones industrielles. Il a annoncé la mise en place d'une nouvelle structure, qui aura pour mission, a-t-il expliqué, de définir une nouvelle politique de répartition des

assiettes foncières, qu'elles soient celles du domaine public ou privé de l'Etat, laquelle repose sur «le choix du projet d'investissement comme instrument d'identification du foncier et non pas sur le principe du foncier comme instrument d'investissement». Le Conseil des ministres a examiné également un exposé sur «la stratégie de communication gouvernementale», présenté par Ammar Belhimer, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement. La ministre de la culture Malika Bendouda a quant à elle présenté les perspectives de relance et de développement des activités culturelles, de la production culturelle et de l'industrie cinématographique.

## Le Président Tebboune: sacraliser les vertus du travail et de la morale

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a appelé dimanche, tous les citoyens et citoyennes à sacraliser les vertus du travail et de la morale pour l'édification de la nouvelle République, indique un communiqué rendu public à l'issue de la réunion du Conseil des ministres. Avant la clôture des travaux de cette réunion, le Président Tebboune a adressé ses sincères félicitations au



Ph.D. R.

peuple algérien, particulièrement les travailleurs, à l'occasion du double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) le 24 février 1956 et de la nationalisation des hydrocarbures en date du 24 février 1971. A ce propos il a exhorté les travailleurs à tirer les enseignements de ces deux événements historiques pour relever les défis en prenant exemple sur les aïeux dans leur élan pour la promotion de la conscience d'émancipation dans milieu des travailleurs et la mobilisation en faveur du noble objectif national, à savoir le recouvrement de la souveraineté

nationale, la réalisation de l'indépendance et l'édification d'un Etat national indépendant. A cette occasion, le président de la République a appelé l'ensemble des citoyens et citoyennes à «sacraliser les vertus du travail et de la morale dans la grande bataille que nous menons pour l'édification de la nouvelle République, en retroussant les manches et en libérant leurs potentiels et leurs talents afin de réaliser le bond qualitatif requis en matière de diversification du produit national et d'accélérer la libération du pays de la dépendance à la rente pétrolière».

N. S./APS

## Pour prendre part à deux expositions Chanegriha en visite à Abou Dhabi



**LE GÉNÉRAL-MAJOR** Chanegriha Saïd, chef d'état-major de l'ANP par intérim, a entamé samedi une visite aux Emirats arabes unis pour prendre part à la 4<sup>e</sup> édition de l'exposition «UMEX-2020» des systèmes télécommandés et à l'activité «simTEX-2020» des systèmes de simulation et d'entraînement, prévues du 23 au 25 février à Abou Dhabi, indique un communiqué du MDN. «Sur invitation du général de corps d'Armée, Hamad Mohamed Thani Al-Romaihi, chef d'état-major des Forces armées émiraties, le général-major Chanegriha Saïd, chef d'état-major de l'ANP par intérim, entame à partir d'aujourd'hui, le 22 février 2020, une visite aux Emirats arabes unis, pour prendre part à la 4<sup>e</sup> édition de l'exposition «UMEX-2020» des systèmes télécommandés et à l'activité «simTEX-2020» des systèmes de simulation et d'entraînement, prévues du 23 au 25 février 2020 à Abou Dhabi», précise la même source.

L. M.

## 49<sup>e</sup> anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures

# L'Algérie face au défi de la transition énergétique

Aujourd'hui 24 février, l'Algérie célèbre le 49<sup>e</sup> anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures. Une date rappelant la dépendance de l'économie algérienne à la rente pétrolière. Le grand défi que devra relever notre pays pour les années à venir est certainement celui de la «transition énergétique». Le 49<sup>e</sup> anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures intervient dans un contexte particulier, marqué par une chute des cours du pétrole ainsi que la question de l'exploitation du gaz de schiste. La transition énergétique constitue désormais un levier du développement, vu les potentialités que recèle le pays en termes de ressources d'énergies renouvelables. Cette transition devrait permettre à l'Algérie de s'affranchir de manière progressive de la dépendance vis-à-vis des ressources conventionnelles et d'amorcer une dynamique d'urgence d'un modèle d'énergie durable. Ainsi, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a récemment mis l'accent sur l'urgence de sortir l'Algérie de la dépendance aux hydrocarbures. Dans cette perspective, un pro-

gramme de développement des énergies renouvelables permettant la production de 15 000 MW d'électricité à l'horizon 2035, dont 4 000 MW d'ici à 2024, a été tracé par le gouvernement dans son plan d'action pour la mise en œuvre du programme du président de la République.

## Un cadre législatif plus attractif

Sur le plan législatif, l'Algérie s'est dotée d'une nouvelle loi régissant les activités d'hydrocarbures, laquelle introduit une révision du cadre fiscal, juridique et institutionnel relatif à ce secteur. Adoptée en 2019 par les deux chambres du Parlement, ce texte détermine le régime juridique, le cadre institutionnel, le régime fiscal applicable aux activités en amont, ainsi que les droits et obligations des personnes exerçant les activités d'hydrocarbures.

Ainsi, trois formes de contrats ont été introduites dans la nouvelle loi pour assurer plus d'attractivité dans le secteur et épargner les ressources financières de Sonatrach, en matière d'investissement. Mais en matière

d'exploitation d'énergies renouvelables, une nouvelle approche s'avère indispensable pour éviter l'échec enregistré jusque-là dans la mise en œuvre du programme national relatif à ces énergies, recommande un spécialiste. «C'est impératif pour éviter les mêmes facteurs d'échecs du passé qui ont causé un énorme retard dans la mise en œuvre des différents programmes», a insisté le Commissaire national aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Cerefe), Nouredine Yassaa. Ainsi, l'électricité ne devrait pas en être le pivot unique : les applications spécifiques aux activités économiques stratégiques telles que l'agriculture, l'habitat, l'industrie, le transport, les ressources en eau, l'environnement, et bien d'autres, devraient également en être bénéficiaires, a-t-il ajouté. Le programme de la transition énergétique doit être porté par la société tout entière pour garantir sa réussite, a-t-il soutenu. Les projets des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique doivent ainsi être développés selon une approche de développement intégré afin de permettre l'émergence d'une industrie

locale du renouvelable et de l'efficacité énergétique, aider à un développement technologique effectif dans le domaine et avoir un impact direct sur l'emploi, l'éducation, la santé et l'agriculture. La mise en place d'une politique énergétique nationale, qui définit clairement les besoins afin de répondre à la croissance de la demande à moyen et long termes, est donc indispensable, selon M. Yassaa. Dans cette optique, le Cerefe suggère de mener une large consultation avec l'ensemble des secteurs utilisateurs de l'énergie et avec tous les acteurs et parties prenantes, à savoir les administrations, les partenaires sociaux et économiques, les scientifiques, les clusters, les agences publiques, les banques, la diaspora, les collectivités locales, la société civile et les partenaires étrangers de l'Algérie.

Mais pour bien encadrer cette transition, M. Yassaa suggère l'élaboration d'une nouvelle loi qui puisse compléter la batterie des dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles régissant les énergies renouvelables en Algérie.

Louiza Ait Ramdane

En raison du «traitement subjectif et contraire à la déontologie» de l'information

# Réguler les chaînes de télévision privées, une «urgence» pour Belhimer

«L'urgence de réguler l'activité des chaînes de télévision privées est dictée par le traitement subjectif et contraire à la déontologie, voire subversif de certaines chaînes privées à l'encontre de (l'actualité) notre pays». C'est ce qu'a affirmé, hier, Ammar Belhimer, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, qui évoquait les missions principales assignées au plan d'action de son département ministériel.

Par Lynda Naili

**A** ce titre, Ammar Belhimer, soulignant que l'une des tâches majeures du plan d'action de son secteur consiste à réguler et à organiser l'activité de la cinquantaine de chaînes de télévision privées «régies par le droit étranger», soutiendra, dans un entretien accordé au quotidien «El Watan», que «l'urgence de réguler cette activité est dictée par le traitement subjectif et contraire à la déontologie, voire subversif, de certaines chaînes privées à l'encontre de notre pays». Cette démarche, enchaînera-t-il, «permettra l'encadrement des chaînes de télévision privées par la loi algérienne» et «contribuera aussi à l'amélioration de l'exploitation des capacités du satellite Alcomsat-1». Dans ce contexte, il affirmera que «six chaînes seulement ont bénéficié d'une accréditation provisoire pour l'ouverture de bureaux de représentation en Algérie». Toutefois, soulignera-t-il, «ces accréditations ne représentent nullement des autorisations pour la création de chaînes de télévision privées».

## «La révision de la loi sur l'information engendra la révision de la loi sur l'audiovisuel»

Ceci avant de relever que «la révision de la loi organique sur l'information va inévitablement engendrer la révision de la loi relative à l'audiovisuel, notamment en ce qui concerne l'élargissement du champ audiovisuel au privé pour englober les chaînes à caractère général et



PHOTO: E. SHEROVI/A.

non plus "thématiques", comme elles sont injustement qualifiées aujourd'hui». Dans ce contexte, il dira qu'en application de la loi relative à l'activité audiovisuelle qui représente le cadre juridique organisant le champ audiovisuel, les chaînes publiques et privées activant en Algérie sont «encadrées par trois textes réglementaires encore inefficaces». Il s'agit du «décret exécutif fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'appel à candidature pour l'octroi de l'autorisation de création d'un service de communication audiovisuelle thématique», du «décret exécutif fixant le montant et les modalités de versement de la contrepartie financière liée à l'autorisation de création d'un service de communication audiovisuelle thématique» et du «décret exécutif portant cahier des charges géné-

rales fixant les règles imposables à tout service de diffusion télévisuelle ou de diffusion sonore».

## Le premier réseau de télévision numérique dès juin 2020

En outre, annonçant la finalisation du premier réseau de télévision numérique terrestre (TNT) qui remplacera la télévision analogique, comme fixé par l'Union internationale de télécommunication (UIT), à compter du 17 juin 2020, il dira que «ceci permettra le déploiement de la radio numérique terrestre (RNT) et donc, de prendre en charge les futures chaînes radios autorisées». Et de préciser que cette technologie a pour avantage «la diffusion d'un très grand nombre de chaînes (9 à 18 radios par fréquence) avec une meilleure qualité d'écoute et des services à valeur ajoutée».

Par ailleurs, interrogé sur la

nouvelle loi sur la publicité, M. Belhimer affirmera que son département «élaborera un avant-projet de loi relatif aux activités publicitaires afin de les organiser et de fixer les règles inhérentes à leur exercice». Celle-ci, poursuivra-t-il, doit «concilier les impératifs économiques, en l'occurrence la quête de supports efficaces et performants, les exigences politiques à savoir la préservation du pluralisme par la lutte contre la formation de monopoles et d'abus de positions dominantes, et les nécessités sociales dont celles relatives à la défense de l'enfance, lutte contre les fléaux sociaux...». Evoquant le Hirak, le ministre a rappelé que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, «a conféré au hirak béni l'objectif patriotique historique d'avoir épargné à l'Etat algérien un effondrement annoncé». «C'est la raison pour laquelle il a décrété le 22 février Journée nationale de la fraternité et de la cohésion peuple-armée pour la démocratie», dira-t-il, tout en rappelant que le Président Tebboune a gracié, depuis le début de l'année, 9 765 prisonniers.

Pour rappel, le ministre de la Communication entend lancer «une réforme globale» du secteur de la presse et des médias en ouvrant de nombreux chantiers participatifs, dont le premier consacré à la presse électronique a été entamé jeudi dernier. Considérant que «la situation de non-droit qui prévalait dans ces branches d'activité médiatique doit cesser», il estimera que la régularisation et l'encadrement juridiques de ces activités, basés sur «une matrice reposant sur l'équation liberté-responsabilité», sont désormais devenus

## LA QUESTION DU JOUR

### Bernie Sanders l'emporte haut la main dans le Nevada

Suite de la page une

**L**e choix qu'il pourrait faire de rester dans la course ne changerait de toute façon rien au fait que la compétition va sûrement se jouer, comme d'ailleurs elle avait commencé, entre Joe Biden, la personnification du centre, et Bernie Sanders, le représentant de longue main de la gauche du parti. Dès la prochaine primaire, celle donc de la Caroline du sud, Joe Biden, qu'on crédite d'une bonne image auprès de l'importante communauté afro-américaine, notamment pour avoir été le vice-président sous Barack Obama, pourrait rattraper son retard vis-à-vis de Sanders, si bien sûr il devait y ratifier la mise à la manière de ce dernier dans le Nevada. Cela les sondages ne manqueraient pas de nous en avertir. Mais qu'ils se mettent soudain à pencher du côté de Sanders ne serait pas une aberration pour autant, le sénateur du Vermont étant après tout porté par une dynamique. Entre le préjugé favorable et cette dernière, il n'est pas interdit de penser que la partie sera rude. Mais même à supposer que la victoire revienne à Biden dans la Caroline du sud, scénario probable mais non certain, il lui faudrait encore confirmer son retour en force ou en grâce en remportant le Super Mardi, programmé pour le 3 mars, où plusieurs Etats organisent simultanément leurs primaires et caucus. Qui gagne le Super Mardi a enlevé la nomination. Or si pendant des mois, les sondages ont été favorables à Biden, c'est maintenant à Sanders qu'ils promettent la victoire. Preuve que la dynamique à l'œuvre travaille pour lui, ainsi que tend d'ailleurs à le montrer les trois échéances précédentes. Reste que les électeurs démocrates choisiront en dernier ressort celui qui leur semblera le mieux armé pour battre Donald Trump. Cela vaut pour tous, quels qu'ils soient, blancs, noirs, latinos, hommes ou femmes, jeunes ou vieux, riches ou pauvres. Pour eux tous, c'est cela la priorité des priorités, l'impératif catégorique, la nécessité absolue. Or à ceci se ramène déjà le discours de campagne de Biden : ne choisissez pas Sanders, ses idées trop à gauche nous feront perdre devant Trump. Ce qui prouve bien que la force n'est en lui, mais en Sanders. **M. H.**

aux engagements et responsabilités professionnelles du promoteur immobilier, dûment rempli et signé. Toutefois, l'agrément de promoteur immobilier ouvre droit à l'exercice de cette activité sur l'ensemble du territoire national. **M. L.**

## Habitat/Immobilier Modification des modèles-types de l'agrément des agents et promoteurs immobiliers

**L**es modèles-types de l'agrément des agents et promoteurs immobiliers ont été modifiés par deux arrêtés du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, publiés au «Journal officiel» n° 9. Le premier arrêté a pour objet de modifier l'arrêté du 3 février 2011 fixant les modèles-types de l'agrément et de la carte professionnelle de l'agent immobilier. Quant au second arrêté, il fixe le modèle d'agrément et d'attestation d'inscription du promoteur immobilier. A cet effet, le modèle-type d'agrément du promoteur immobilier fixé à l'arrêté du 9 janvier 2013 a

été modifié. Pour rappel, les prérogatives de délivrance des agréments pour l'exercice de la profession de promoteur immobilier et d'agent immobilier ont été transférées des services du ministère de l'Habitat aux walis, en vertu de deux précédents décrets exécutifs. Ainsi, la demande d'agrément d'agent immobilier doit être déposée par le postulant auprès de la direction chargée du logement de la wilaya contre remise d'un accusé de réception. Les demandeurs d'agréments pour les activités d'agences immobilières et d'administrateurs de biens

immobiliers doivent justifier notamment la possession d'un diplôme supérieur dans le domaine juridique, commercial, comptable, immobilier ou technique, tandis que pour l'activité de courtier, ils doivent justifier la possession d'un diplôme de technicien supérieur dans le domaine commercial, comptable, immobilier ou technique. Pour organiser l'opération de la délivrance des agréments, une commission d'agrément de wilaya des agents immobiliers est créée auprès du wali. Elle a pour mission d'étudier et de donner un avis sur les

demandes d'agrément, d'étudier et de donner un avis sur tout dossier de retrait d'agrément qui lui est soumis par le wali, d'examiner toute question liée à l'activité d'agent immobilier, qui lui est soumise par le wali. Quant à l'agrément de promoteur immobilier, il est délivré dans des conditions, par le wali, après avis favorable d'une commission de wilaya d'agrément des promoteurs immobiliers. Le dossier est composé notamment de tout document justifiant les références professionnelles, d'une copie du diplôme supérieur ainsi que du cahier des charges relatif

En tant que nouveau créneau d'investissement

# Appel à développer l'aquaculture médicale

■ Les participants à la 4<sup>e</sup> rencontre d'étude sur «les vertus thérapeutiques des poissons d'eau douce», organisée samedi à la circonscription administrative Ali-Mendjeli (Constantine), ont appelé à développer l'aquaculture médicale en tant que nouveau créneau d'investissement.

Par Maya Gh.

Les participants aux travaux de cette rencontre nationale, organisée à la circonscription administrative Ali-Mendjeli sous le thème «Poisson docteur, vertus thérapeutiques et créneau d'investissement», dans le cadre du développement de l'ichtyothérapie en Algérie, ont souligné l'importance de promouvoir, tant sur le plan socio-économique que pédagogique, cette discipline nouvellement introduite touchant à la fois les secteurs du tourisme thermal, la santé et l'aquaculture. A cette occasion, le vétérinaire principal à la Direction de la pêche et des ressources halieutiques de Guelma, Salah Eddine Oudayniya, a évoqué les effets thérapeutiques de la peau du Tilapia dans le traitement des grands brûlés, expliquant que la peau de ce poisson est plus résistante que la peau humaine, de même que son degré d'humidité, et contient une grande quantité de collagène de types 1 et 3, une protéine indispensable à la cicatrisation. Il a ainsi revu par moyens audiovisuels sur une expérience menée au Brésil sur une cinquantaine de brûlés, la peau du Tilapia étant utilisée à la place des bandages traditionnels, permet de réduire le temps de guérison et de moins avoir recours aux antidouleurs. Rappelant les bienfaits nutritionnels de ce poisson le plus consommé au monde, ce spécialiste a fait savoir qu'un accord de partenariat a été récemment conclu entre l'Algérie et l'Egypte, en marge du 8<sup>e</sup> Salon international de la pêche et de l'aquaculture (SIPA), portant sur le développement de Tilapia du Nil en Algérie avec pour objectif de produire entre 20 000 et 30 000 tonnes par an. Asma Keroussi, médecin vétérinaire, a axé son intervention sur un inventaire de quelques poissons à effet thérapeutique vivant essentiellement en Thaïlande, Birmanie, Jordanie, Turquie, Allemagne et Chine, et a détaillé les caractéristiques de chaque espèce dont les vertus exfoliantes sont indéniables dans le traitement des lésions cutanées. A l'image du Gurra Fura, les petits poissons



ont de véritables vertus thérapeutiques et qu'ils sont appelés dans leurs pays d'origines «poissons docteurs» pour leur efficacité à nettoyer les plaies cutanées des personnes atteintes de maladies de la peau, comme le psoriasis ou l'eczéma. Et au-delà de ses performances de nettoyage des cellules mortes, le Garra Rufa a la particularité de sécréter une enzyme, «le dithranol», qui limite la propagation de ces maladies de peau et qui stimule la production de cellules jeunes, a-t-elle expliqué. Mérimé Kezar, médecin spécialiste en épidermiologie, a insisté sur les mesures d'hygiène et de prévention auxquelles doivent se soumettre les patients qui bénéficient de ces cures organisées

par des professionnels. Elle a détaillé les différentes étapes de filtration des eaux des bassins et aquariums, le nettoyage des sols et les mesures générales d'hygiène préconisées pour les usagers.

## Nécessité d'établir des lois régissant l'aquaculture médicale en Algérie

Les participants ont en outre appelé à établir des lois régissant l'aquaculture médicale en Algérie.

Les participants aux travaux de cette rencontre nationale ont affirmé que la mise en place de textes de lois régissant l'aquaculture médicale va permettre la

création de fermes aquacoles dédiées à l'élevage de poissons d'eau douce et l'octroi de cartes d'adhérents à la Chambre de la pêche et de l'aquaculture.

Ces lois permettront aussi à l'ichtyothérapie d'intégrer la Nomenclature des activités économiques soumise à inscription au registre du commerce et, par voie de conséquence, d'attirer les investisseurs vers ce créneau, à l'heure où l'élevage de poissons docteurs se limite uniquement dans des bassins extérieurs et certains centres de soins, ont encore souligné les intervenants.

Ils ont également recommandé d'œuvrer au développement de cette discipline à travers des thématiques de recherche, de

programmer des formations relatives à cette filière dans les instituts et écoles de pêche, en sus d'assurer une assistance technique et administrative aux porteurs de projets.

Organisée par les Directions de la pêche et des ressources halieutiques de Guelma et de Skikda, en collaboration avec la chambre inter-wilaya de la pêche et de l'aquaculture de Guelma, l'espace vétérinaire algérien et l'association «Planète bleue», et l'association pour la protection de l'environnement «Le poisson bleu», cette rencontre a regroupé un large public composé de médecins, vétérinaires, chercheurs, étudiants et un riche parterre d'invités.

M. Gh./APS

## Agriculture

# Signature d'une convention d'accompagnement des start-up dans le secteur

L'Organisation nationale des entreprises et de l'artisanat (ONEA) a signé, samedi, à Alger, une convention de coopération avec l'Union nationale des agronomes (UNA) portant sur l'accompagnement des jeunes porteurs de projets dans le secteur agricole parmi les propriétaires de start-up désirant lancer leurs investissements dans le pays. La cérémonie de signature s'est déroulée en marge du séminaire national sur l'agriculture sous le thème «Les jeunes porteurs de projets... moteur de la croissance et du développement agricole», organisé par l'Organisation nationale des entreprises et de l'artisanat en présence du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Cherif Omari et du ministre de la Micro-entreprise, des Start-up et de l'Economie de la connaissance, Yassine Djeridene. Cette convention porte sur un appui technique et scientifique au profit de 150 start-up qui bénéficieront à la faveur de cette convention d'un

accompagnement en vue de garantir leur réussite. S'exprimant à cette occasion, le président de l'ONEA, Mustapha Rebaïne, a indiqué que des jeunes diplômés de l'Université et de la formation professionnelle activant dans le domaine agricole, s'approprient à pénétrer le monde de l'investissement, à travers des start-up porteuses de visions et aux objectifs bien déterminés. Parmi les jeunes porteurs de projets présents à la rencontre, Mohamed Lamine Mokkadem, diplômé de l'Institut de la nutrition, de l'alimentation et des technologies de l'agroalimentaire (INATAA) de Constantine, qui souhaite créer un bureau d'études dans la wilaya de Biskra pour accompagner les micro-entreprises et les start-up en matière d'application des normes de l'agriculture biologique et de l'industrie agroalimentaire. Concernant le choix de ce domaine, M. Mokkadem a affirmé à l'APS que la première motivation est qu'il s'agit d'un

domaine d'activité «prometteur» qui peut apporter une valeur ajoutée à l'économie nationale, en ce sens où l'entreprise peut pénétrer, à moyen terme, les marchés extérieurs, à travers l'exportation des produits bio en demande croissante sur les marchés mondiaux. L'Afrique peut devenir un leader dans le domaine de l'agriculture bio au vu des importants atouts naturels, a rappelé M. Mokkadem, ajoutant que la création de coopératives agricoles pour l'exportation de ces produits est à même de créer des postes d'emploi et de permettre la diversification de l'économie nationale avec des capacités locales. Soulignant que «la réussite de ces entreprises est tributaire d'un bon encadrement et d'une formation continue», M. Mokkadem a noté une sérieuse volonté chez les autorités qui ont accordé un intérêt particulier aux micro-entreprises, aux start-up et à l'économie de la connaissance. Pour sa part, M<sup>me</sup> Lynda Chaabna de Béjaïa a exprimé

son souhait de voir le ministère soutenir son projet de production de fromages à base de lait de chèvre. «Je me suis déplacée avec des collègues activant dans ce domaine pour exprimer nos préoccupations (...) Nous avons un manque en matière de têtes caprines ainsi que des difficultés de financement, les banques ayant refusé de nous accorder des crédits bancaires sous prétexte qu'elle ne finançaient pas ce genre de projets dans la wilaya», a expliqué M<sup>me</sup> Chaabna. Venue de Tlemcen, M<sup>me</sup> Bouchiba Ibtissam, étudiante en génétique, a exposé son projet sur l'élevage de l'escargot pour l'exportation, mettant en avant son usage comme matière première dans l'industrie des produits esthétiques, notamment sa bave. Impressionnés par les projets présentés, les responsables du secteur agricole et des micro-entreprises et start-up ont fait part de leur volonté à les accompagner.

M. G.

Paris

# L'Algérie présente au Salon international de l'agriculture

■ L'Algérie participe à la 57<sup>e</sup> édition du Salon international de l'agriculture (SIA), qui se tient du 22 février jusqu'au 1<sup>er</sup> mars à Paris (France).

Par Salem K.

Le stand Algérie occupe, dans cet événement, une surface de 350 m<sup>2</sup>, regroupant plus de 25 exposants issus du secteur public et privé. Ce salon, qui se tient cette année sous le thème «l'Agriculture vous tend les bras», est une occasion pour les participants algériens de présenter leurs divers produits agricoles aux visiteurs du SIA et de nouer des contacts avec les participants étrangers afin de placer leur produits sur les marchés internationaux. Ainsi, plusieurs produits algériens du terroir ont été exposés à cette manifestation économique, dont les dates, l'huile d'olive, les fruits et les légumes. Dans le cadre de la participation de l'Algérie à ce rendez-vous international, l'ambassadeur de l'Algérie en France, Salah Lebdioui, a visité le stand algérien. M. Lebdioui s'est longuement entretenu avec les exposants algériens tout en les assurant de «l'accompagnement de l'ambassade pour faciliter les



opérations d'exportation de leurs produits». Il les a également encouragés à poursuivre leurs efforts pour l'amélioration des potentialités compétitives afin de conquérir les marchés internationaux. M. l'ambassadeur a aussi saisi cette occasion pour rappeler aux exposants algériens les

grandes lignes du Plan d'action du gouvernement. Ce plan ambitionne un renouveau économique, dont le secteur de l'agriculture constitue un élément important, a rappelé M. Lebdioui. La 57<sup>e</sup> édition de ce Salon de l'agriculture, qui se tient au Parc des expos de Paris Porte de

Versailles, a été inauguré samedi par le président de la République française, Emmanuel Macron. Regroupant près de 1 000 exposants venus de 23 pays, ce salon international rassemble chaque année tous les acteurs du monde agricole, à savoir les éleveurs, producteurs, organisa-

tions et syndicats professionnels, ministères et organismes publics ou instituts de recherche pour présenter les différentes facettes du secteur agricole et agroalimentaire, de ses métiers, de ses évolutions et de ses perspectives. Il est considéré comme un événement agricole de référence, non seulement en France mais aussi à l'étranger, constituant ainsi une vitrine exceptionnelle pour les produits des terroirs, la gastronomie régionale et internationale, les grandes cultures et le tourisme vert. Cette manifestation est organisée autour de quatre univers : élevage et ses filières, les produits des régions de France, d'Outre-mer et du monde, les cultures et filières végétales, jardin et potager, les services et métiers de l'agriculture. En 2018, ce salon a drainé 672 568 visiteurs français et internationaux, professionnels et grand public et plus de 3 millions de personnes touchées sur les réseaux sociaux du SIA de Paris, toutes intéressées par la découverte de la richesse du monde agricole. S. K.

Filière boisson

## Rezig passe en revue avec le président de l'APAB les préoccupations de la filière

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a reçu, samedi à Alger, le président de l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB), Ali Hamani, avec lequel il a passé en revue les préoccupations des professionnels ainsi que l'état de cette filière industrielle, a indiqué un communiqué du ministère. La rencontre, qui a eu lieu en présence du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Aïssa Bekkai, s'inscrit dans le cadre des orientations données par le

président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au ministre du Commerce lors de la rencontre gouvernement-walis, s'articulant essentiellement autour de la nécessité de rationaliser les importations de concentrés de jus qui se font au détriment de la production nationale (jus et agrumes). Le ministre a écouté un exposé présenté par le président de l'APAB sur la production, les taux d'intégration et les obstacles auxquels se heurtent les opérateurs éco-

nomiques de cette filière, ajoute le communiqué. A cette occasion, M. Rezig a affirmé que l'encouragement du produit local était une priorité dans le programme du gouvernement et l'un des piliers essentiels du ministère du Commerce actuellement, soulignant que l'augmentation des taux d'intégration du produit local est une nécessité devant être concrétisée selon les exigences du marché et les normes internationales de qualité avec la focalisation, en premier lieu, sur

les matières premières produites localement. Après avoir relevé «la disponibilité du gouvernement à fournir toutes les facilitations nécessaires aux investisseurs souhaitant se lancer dans les industries manufacturières pour réduire la facture d'importation», le ministre du Commerce a instruit les cadres du secteur à la nécessité d'œuvrer rapidement, avec le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, «en vue de fixer les saisons de récolte de légumes et de fruits à l'effet

d'interdire leur importation durant ces saisons, comme c'est le cas dans tous les pays du monde». M. Rezig a, par ailleurs, appelé le président de l'APAB à une deuxième réunion urgente avec les adhérents de l'association et les acteurs de cette filière et des secteurs concernés, en vue de fixer définitivement la liste des produits non nécessaires à l'importation avec l'implication de tous les professionnels, a conclu la même source.

Ali O.

Arbitrage international des litiges en investissement

## Raouya : «Nécessaire mise en place de mécanismes de conciliation»

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a mis en avant, samedi à Alger, la nécessité d'instituer des mécanismes de conciliation dans le cadre de l'arbitrage international des litiges nés des investissements, affirmant que la priorité sera donnée aux solutions à l'amiable dans le règlement de tout litige. Présidant l'ouverture de la Journée d'information sur «le rôle de l'Etat dans l'arbitrage international d'investissement», le ministre a fait savoir que le gouvernement entendait revoir les textes juridiques et réglementaires ayant donné lieu à la naissance de litiges au double plan, local et international. Le ministre s'est dit, dans ce cadre, pour le recours à «des négociations sans s'engager dans des litiges devant les tribunaux, ou prendre des dispositions pénales, sauf pour les

dossiers liés à la criminalité organisée». M. Raouya a relevé, à ce titre, l'importance d'appuyer les compétences nationales possédant une expertise dans le domaine juridique et de les associer pour assister et soutenir l'Etat dans ce domaine. Il a rappelé, par la même occasion, les orientations données par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, aux membres du gouvernement pour veiller à stabilisation du système juridique, à l'effet d'assurer un développement global reposant sur un système financier souple qui permette de concrétiser les objectifs tracés. Cette journée d'information a vu la présence d'avocats qui défendent les intérêts de l'Etat devant la justice. Ils sont plus de 100 avocats répartis sur les différentes cours sur l'ensemble du territoire national.

### Un comité interministériel pour la révision des accords bilatéraux

Par ailleurs, M. Raouya a mis en exergue le rôle du ministère des Finances qui se voulait l'instrument pivot pour tous les autres secteurs ministériels, en ce sens qu'il a été chargé de superviser le comité interministériel en charge de la révision des accords bilatéraux, et ce, a-t-il dit, «pour s'adapter aux changements survenant au niveau des communautés économiques régionales qui nécessitent la mise en place de nouveaux mécanismes pour protéger les intérêts de la nouvelle République algérienne». A ce titre, le ministre des Finances a relevé le rôle majeur qu'a joué l'Etat dans la révision des textes

juridiques régissant l'arbitrage international, ce qui a amené la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (Cnudci) à mettre en place une troisième commission chargée de revoir la nomenclature de la déontologie de l'arbitrage international, d'examiner les raisons et les solutions efficaces au phénomène des recours abusifs par certains investisseurs à cet arbitrage comme moyen de pression sur les pays en voie de développement et de revoir les sources inconnues de financement des conflits d'arbitrage en ce qui concerne les opérateurs économiques. L'Algérie a joué un rôle efficace dans la modification des procédures réglementaires adoptées par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi), a-t-il poursuivi,

affirmant que la révision de ces mesures permettrait aux pays en voie de développement de défendre leurs intérêts dans des délais raisonnables et à des coûts abordables. Précisant que l'Algérie a de tout temps appelé à l'impérative mise en place de mesures et de règles au service des investisseurs et pays à la fois, le ministre a affirmé que «notre pays privilégie toujours le règlement des litiges à l'amiable», en témoigne, a-t-il ajouté, sa contribution à l'enrichissement de la convention de Singapour sur la médiation. Au niveau national, l'Algérie a créé des comités locaux et centraux qui ont été chargés de régler à l'amiable les litiges commerciaux et d'investissement nés dans le cadre du code des marchés publics.

K. Y.

Tizi-Ouzou

# Subventions pour la réalisation d'une maison du burnous et d'un théâtre de verdure

■ La première subvention, d'un montant de 3 millions de DA, est destinée à la réalisation d'une maison du burnous au niveau du village Houra, dans la commune de Bouzguene, qui abrite annuellement au mois d'août le Festival du burnous traditionnel.

Par Faten D.

Deux subventions ont été mobilisées par l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Tizi-Ouzou pour la réalisation d'une maison du burnous traditionnel à Bouzguene et d'un théâtre de verdure à Yakouren, a-t-on appris samedi du président de cette Assemblée élue, Youcef Aouchiche.

La première subvention, d'un montant de 3 millions de DA, est destinée à la réalisation d'une maison du burnous au niveau du village Houra, dans la commune de Bouzguene, qui abrite

annuellement au mois d'août le Festival du burnous traditionnel. «Cette démarche a été initiée en collaboration avec l'association *Chahid Yakoubi* et le comité de village de Houra», a indiqué M. Aouchiche.

La future maison du burnous de Houra sera «un lieu de promotion de cette tenue traditionnelle. Elle sera également dédiée à la formation qui est l'aspect le plus important pour nous», a-t-il ajouté en expliquant que cette nouvelle structure abritera des ateliers de formation sur le tissage du burnous traditionnel kabyle qui est «un patrimoine et un produit économique à valoriser».



L'APW de Tizi-Ouzou a également décidé de subventionner, pour un montant de 2 millions, la réalisation d'un théâtre de verdure au village Ath Aissi, dans la

commune de Yakouren.

Le théâtre sera réalisé en pierres selon le mode de construction traditionnel local, afin qu'il soit intégré à son envi-

ronnement, a souligné M. Aouchiche.

L'inauguration de ce théâtre de verdure est prévue à l'occasion de la 177<sup>e</sup> édition du Festival culturel RaconteArts qui se déroulera du 18 au 26 juillet prochain dans le village d'Ath Aissi, afin d'abriter certaines activités de cette manifestation culturelle itinérante, a-t-on appris de même source.

F. D./APS

Guelma

## Raccordement de 500 foyers au réseau de gaz naturel dans la daïra de Khezzara

Un total de 500 foyers, répartis sur six mechtas enclavées des communes de la daïra de Khezzara (sud de Guelma), ont été raccordés samedi au réseau de gaz naturel.

Le wali, Kamal Abla, qui a présidé l'opération organisée dans le cadre de la célébration du premier anniversaire de la Journée nationale de la fraternité et de la cohésion entre le peuple et l'ANP pour la démocratie, a indiqué que le raccordement au réseau

de gaz naturel concerne les mechtas et les villages des localités d'Ain Sandal, de Bouhechana et de Khezzara.

Il a précisé que la wilaya avait bénéficié d'un programme important pour la prise en charge des préoccupations des habitants des zones isolées.

Le coût moyen relatif au raccordement de chacune des habitations dépasse 155 000 DA, a fait savoir le chef de l'exécutif local, soulignant que l'opération,

qui a consisté en la pose d'un réseau de transport de plus de 35 km, a été financée dans le cadre de la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales. Les mechtas de Ras Laâyoune de la commune d'Ain Sandal, les zones de Guaâ El Kaf (partie supérieure) et Guaâ El Kaf (partie inférieure) dans la localité de Bouhchena, et les mechtas d'El Bour, de Besbasa et d'El Kherouba de la commune de Khezzara, sont les régions

concernées par cette action.

Pas moins de 7 000 foyers, dont la majorité implantée en zones et groupements d'habitations éloignés, dans la wilaya de Guelma, ont été raccordés au réseau de gaz naturel, au titre de l'exercice 2019, a-t-il fait savoir.

Aussi, M. Abla a annoncé que le programme établi pour l'année 2020 portera sur l'approvisionnement en gaz naturel de plus de 5 000 autres habitations.

K. L.

Centre nautique d'Oran

## Piscines dotées de bassins en inox, une première en Afrique

Le centre nautique, relevant du complexe sportif en cours de réalisation à Oran, sera le premier en Afrique à être doté de bassins en inox, a indiqué, samedi à Oran, le directeur général du Comité d'organisation des Jeux méditerranéens (COJM) 2021, Salim Iles.

S'exprimant lors d'une conférence de presse, ce responsable a annoncé la signature, il y a quelques jours, d'un contrat entre l'entreprise chinoise MCC chargée de la construction du complexe sportif et l'entrepr-

se italienne «Mytha Pools», spécialisée dans la commercialisation des bassins en inox, pour doter de cette matière les trois piscines du complexe en question.

«Nous allons bientôt recevoir trois bassins en inox, deux d'une longueur de 50 mètres et un troisième de 25 mètres. Ces bassins permettront à l'Algérie d'être le premier pays africain à disposer de piscines de cette qualité», s'est félicité Salim Iles.

«Ce genre de piscines est conseillé par la Fédération internationale de natation. Elles

sont automatiquement homologuées par cette instance, ce qui nous permet de gagner du temps en prévision des Jeux méditerranéens», a-t-il soutenu.

Le complexe nautique, qui fait partie de plusieurs équipements dont dispose le futur complexe sportif d'Oran, devrait être réceptionné en juin prochain, soit une année avant la tenue à Oran de la 19<sup>e</sup> édition des Jeux méditerranéens, prévue du 25 juin au 5 juillet 2021, rappelle-t-on.

M. Y.

Gestion de la mobilité universitaire

## Rencontre internationale le 26 février à Oran

L'Université des sciences et de la technologie d'Oran «Mohamed-Boudiaf» (USTO-MB) accueillera, mercredi prochain, la Conférence finale du programme international «Erasmus+ ICMED», dédiée à la gestion de la mobilité universitaire, a-t-on appris samedi du chargé de la communication de cet établissement d'enseignement supérieur.

La rencontre sera consacrée au programme intitulé «ICMED»

(Mobilité internationale du crédit dans la région méditerranéenne) portant renforcement des capacités de l'enseignement supérieur à gérer les programmes de mobilité universitaire internationale, a précisé à l'APS Maamar Boudia. «La conférence sera l'occasion de discuter des défis futurs de la mobilité internationale du crédit (évaluation des unités d'enseignement) dans la région euro-méditerranéenne», a

expliqué M. Boudia. Plusieurs enseignants et étudiants sont attendus à cet événement qui verra également la participation de recteurs des universités du pays, des représentants d'universités étrangères partenaires et des institutions de coopération internationale. «Cette journée permettra aux différentes parties prenantes d'échanger les meilleures pratiques, expériences et informations sur les

programmes de mobilité internationale», a-t-on souligné.

«La conférence sera précédée, mardi, par un atelier de formation de formateurs visant à renforcer les compétences des participants dans la gestion des programmes de mobilité internationale et de jouer, à leur tour, le rôle de formateurs au sein de leur université», a fait savoir le chargé de la communication de l'USTO-MB.

K. L.

## Secousse tellurique à Sidi Bel-Abbès Aucun dégât enregistré

AUCUN DÉGÂT n'a été enregistré suite à la secousse tellurique enregistrée samedi dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès, a-t-on appris de la cellule d'information et de communication des services de la Protection civile.

Une secousse tellurique de magnitude 3 degrés sur l'échelle Richter a été enregistrée et son épicerne a été localisé à 4 kilomètres au nord de la commune d'Ain Trid (Sidi Bel-Abbès) aux environs de 17 heures 52 minutes, selon le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (Craag).

## Secousse tellurique de magnitude 3.0 dans la wilaya de Mascara

UNE SECOUSSE tellurique de magnitude 3.0 sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée samedi à 20h36 dans la wilaya de Mascara, indique un communiqué du Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique. L'épicentre de la secousse a été localisé à 12 kilomètres au sud-ouest de Mohammadia (wilaya de Mascara), précise la même source.

K. L.

Sahara occidental/Espagne

# Le représentant du Front Polisario en Espagne, Abdulah Arabi, prend officiellement ses fonctions

■ Le représentant du Front Polisario en Espagne, Abdulah Arabi, a pris officiellement ses fonctions, samedi à Madrid, a rapporté l'Agence sahraouie SPS.

Par Kamel L.

Droits sociaux

Le représentant du Front Polisario à l'Union européenne, Oubi Bouchraya, et le ministre des Zones occupées et de la Communauté sahraouie à l'étranger, Mohamed Louali Akeik, ont été chargés de présider cette première réunion, au siège du Front Polisario dans la capitale espagnole, des délégués sahraouis nouvellement nommés et des délégués dans l'Etat espagnol.

Dans son discours en tant que représentant sahraoui, Abdulah Arabi a appelé à la coordination et à la planification en tant qu'éléments clés pour promouvoir une nouvelle étape de travail et des actions visant à relever les défis auxquels est confrontée la lutte sahraouie dans tout l'Etat d'Espagne.

Le responsable sahraoui a également félicité l'ancienne représentante, Kheira Bulahi Bad, pour son travail acharné, soulignant ses efforts et sa vision constants lors de sa présence à Madrid.

Pour sa part, Kheira Bulahi a remercié ses collègues pour leur collaboration. L'actuelle ministre de la Santé publique a apprécié l'expérience du nouveau représentant et a indiqué que sa connaissance approfondie de l'environnement espagnol était un facteur positif dans la conduite d'un programme d'action ambitieux.

Oubi Bouchraya et Mohamed Louali Akeik ont souligné, pour leur part, la nécessité de lancer un programme d'action axé sur «la bataille juridique avec l'Union européenne, la mobilisation de l'opinion publique et des partis politiques, la promotion d'actions politiques dans les zones libérées de la RASD et le renforcement des actions dans les zones occupées par le régime marocain».

**La ministre sahraouie des Affaires sociales s'entretient à Madrid avec le secrétaire d'Etat espagnol aux**

La ministre sahraouie des Affaires sociales et de l'émancipation des femmes, Suelma Beiruk, s'est entretenue à Madrid avec le secrétaire d'Etat espagnol aux Droits sociaux, Nacho Alvarez, rapporte samedi l'Agence sahraouie officielle SPS.

Lors de l'entretien, les deux responsables ont abordé, selon la même source, des questions d'intérêt commun, tout en mettant en évidence la situation du peuple sahraoui et le processus politique mené par la communauté internationale dans la recherche d'une solution définitive au processus de décolonisation du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique.

Lors de la réunion, précise SPS, le secrétaire d'Etat espagnol aux Droits sociaux, Nacho Alvarez, a exprimé à la ministre sahraouie «l'engagement de continuer à coopérer pour aider les personnes handicapées et notre solidarité avec le peuple sahraoui».

Pour sa part, M<sup>me</sup> Beiruk a remercié M. Nacho Alvarez pour la position exprimée, et a affirmé que l'engagement envers le peuple sahraoui devait se concrétiser par des actions politiques pouvant conduire à une solution définitive et pacifique au conflit du Sahara occidental.

«Il y a toujours une grande responsabilité pour l'Espagne, étant donné qu'elle est toujours la puissance administrante chargée de mettre fin au processus de décolonisation», a ajouté le ministre, tout en renouvelant «l'espoir du peuple sahraoui dans les mesures que le nouveau gouvernement espagnol peut prendre».

M. Nacho Alvarez qui était accompagné de Jorge Uxo, directeur de cabinet, José Luis Celada, directeur général des politiques en faveur des personnes handicapées, a transmis à la délégation sahraouie «les salutations du deuxième vice-président du gouvernement espagnol, Pablo Iglesias, et du ministre de l'Egalité, Irene Montero».

La ministre sahraouie était



accompagnée de José Luis Martínez Donoso, directeur général de la Fondation ONCE, Alberto Durin, vice-président exécutif de Fundación ONCE, Mohamed Fadel Mohamed, directeur de la coopération du ministère sahraoui des Affaires sociales et de la Promotion de la femme, et Mohamed Salem Hamudi Abdelfatah, directeur des centres de handicap et des écoles sensorielles.

La délégation sahraouie aura un vaste programme de travail et des réunions avec des organisations espagnoles, organisées par la Fondation ONCE, pour connaître la réalité du mouvement associatif de personnes handicapées et établir des programmes de coopération au profit de la population sahraouie dans les camps de réfugiés et à la délégation sahraouie «les zones libérées de la RASD, a indiqué l'agence SPS.

**Le Nigeria réaffirme sa position constante sur la juste cause du peuple sahraoui et son droit à l'autodétermination**

Le ministre nigérien des

Affaires étrangères, Geoffrey Onyeama, a réitéré la position ferme de son pays sur la juste cause du peuple sahraoui et son droit à l'autodétermination.

Cela est survenu lors de la réception du ministre nigérien, au siège de son ministère, à l'ambassadeur de la République sahraouie sortant, Malainin Sidig selon l'agence de presse sahraouie SPS.

La réunion a abordé, selon la même source, «les développements de la question du Sahara occidental aux niveaux international et africain, les différents aspects de la coopération et les moyens de développer les relations historiques entre les deux pays et les deux peuples frères».

Pour sa part, au nom du gouvernement et du peuple de la République sahraouie, l'ambassadeur a salué l'accompagnement et le soutien historique de l'Etat et du peuple nigériens au peuple sahraoui dans sa lutte.

Il est à noter qu'à l'image du fort soutien à la cause sahraouie au niveau politique dans ce pays

africain, le Nigeria dispose d'un vaste mouvement de solidarité qui comprend plusieurs organisations pour soutenir le peuple sahraoui dans sa lutte pour la libération et l'autodétermination.

**Le président Geingob réitère le soutien de la Namibie au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination**

Le président de la Namibie, Hage Geingob, a réitéré le soutien ferme et constant de la Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance du Sahara occidental et à la lutte du peuple sahraoui. M. Geingob, cité samedi par NBC News, a déclaré que «la Namibie continuera de se battre et d'exiger l'autodétermination du peuple du Sahara occidental». La déclaration du président de la Namibie intervient après sa rencontre avec l'ambassadeur sortant de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Bah Sheikh Mohamed qui lui a rendu une visite de courtoisie d'adieu à State House.

Après la réunion à huis clos, le secrétaire de presse Alfredo Hengari a déclaré à NBC News que M. Geingob avait partagé ses conseils avec le diplomate sahraoui.

L'ambassadeur Bah Sheikh Mohamed, qui est basé en Angola, a à son tour informé le président namibien des principales résolutions du congrès du Front Polisario, tenu en décembre dernier dans la ville sahraouie libérée.

M. T.

K. L./APS

Tunis

## L'émir du Qatar attendu pour une visite officielle de deux jours

Le président de la République, Kaïs Saïed, a invité le Cheikh Tamim Ibn Hamad Al-Thani, l'émir du Qatar, pour une visite officielle en Tunisie, et ce, les 24 et 25 février 2020.

Cette visite vise à faire progresser les relations bilatérales et renforcer la coopération entre les deux pays, souligne un communiqué de la Présidence de la République.

Le programme de la visite comprend une rencontre entre le président de la République et l'émir du Qatar, suivie d'une session de travail entre les délégations des deux pays, au

cours de laquelle les relations de coopération seront discutées ainsi que les moyens de les soutenir et de les valoriser.

**René Trabelsi répond à ses détracteurs**

Le ministre du Tourisme, René Trabelsi, s'est étonné des récentes déclarations d'un leader politique au sein du mouvement Achaab, Moncef Bouzazi, qui aurait imposé à Elyes Fakhfakh d'exclure René Trabelsi de la

nouvelle composition gouvernementale.

Dans une déclaration accordée à Mosaïque Fm, Trabelsi a affirmé que Bouzazi s'est fatigué en vain, ajoutant qu'il ne s'est pas présenté comme candidat au poste du ministère du Tourisme.

Trabelsi a ajouté qu'il souhaite la réussite aux ministres qui auront prochainement le pouvoir et les appelle à cesser le populisme pour se focaliser sur leur travail pour servir le pays.



## Séisme frontalier

# Huit morts en Turquie, 25 blessés en Iran

■ Un séisme de magnitude 5,7, survenu hier à la frontière entre l'Iran et la Turquie, a tué côté turc au moins huit personnes, dont trois enfants, et fait plusieurs dizaines de blessés des deux côtés de la frontière, ont annoncé les autorités des deux pays.

Par Rosa C.

Le séisme a frappé à 05h23 GMT (09h23 locales) et son épicerie était localisé près du village de Habash-e Olya dans le nord-ouest de l'Iran, à moins de dix kilomètres de la frontière avec la Turquie, selon l'Institut d'études géologiques des États-Unis. Sa magnitude était de 5,7 sur l'échelle de magnitude du moment utilisée par l'USGS. Selon le centre d'étude des séismes de l'Institut de géophysique de l'Université de Téhéran, l'épicentre de la secousse tellurique se situait à une profondeur de 6 km. «*Nous avons perdu huit de nos concitoyens dont trois enfants*», a annoncé le ministre turc de l'Intérieur, Süleyman

Soylu, dans un nouveau bilan cité par l'agence étatique Anadolu. Le ministre turc de la Santé, Fahrettin Koca, également cité par Anadolu, a précisé que 21 personnes étaient blessées dont huit dans un état critique. Des images de la chaîne de télévision turque NTV ont montré des maisons en pisé effondrées dans des villages recouverts par la neige dans la province de Van (est), limitrophe de l'Iran. «*Personne n'est bloqué sous les décombres pour le moment*», a assuré le gouverneur de la province de Van, Mehmet Emin Bilmez. Le ministre de l'Intérieur avait auparavant évoqué cette possibilité, précisant que «*les efforts de recherches et de secours se poursuivent*». La présidence turque a indiqué que le président Recep Tayyip



Erdogan se tenait informé de la situation. En Iran, au moins 4 personnes ont été blessées dont 17 hospitalisées dans la province iranienne d'Azerbaïdjan-occidental (nord-ouest du pays) touchée par la secousse, a indiqué le Service national des secours iraniens dans un nouveau bilan. Quarante-trois villages ont subi des dégâts, selon la même source. L'Iran, comme la Turquie, sont situés dans une des zones sismiques les plus actives au monde. En Iran, le dernier séisme majeur remonte à novembre 2017 avec un tremblement de

terre de magnitude 7,3 dans la province de Kermanshah (ouest) qui avait fait 620 morts. En 2003, un séisme de magnitude 6,6 dans la province de Kerman, dans le sud-est de l'Iran, avait ravagé l'ancienne ville de Bam – dont la célèbre citadelle en pisé – et tué au moins 31 000 personnes. Le séisme le plus meurtrier de ces 30 dernières années en Iran, d'une magnitude 7,4, avait fait 40 000 morts et laissé un demi-million de personnes sans abri dans le nord du pays en 1990. En Turquie, le dernier séisme puissant (7,1 sur l'échelle

de Richter) s'était produit en 2011 dans la province de Van (est), faisant plus de 600 morts. En 1999, un séisme de magnitude 7,4 avait frappé le nord-ouest du pays, faisant plus de 17 000 morts, dont un millier à Istanbul. La province de Van a été marquée début février par la mort de 41 personnes dans deux avalanches, dix jours après un puissant séisme qui avait aussi fait 41 morts dans la province d'Elazig située également dans l'est de la Turquie. R. C.



## Commentaire

### Capacité

Par Fouzia Mahmoudi

Il semble insolite aujourd'hui, au vu de ses résultats lors des deux premières élections primaires démocrates aux États-Unis, que Joe Biden ait été considéré comme le candidat le plus à craindre pour Donald Trump. Une crainte aujourd'hui prouvée infondée par les électeurs eux-mêmes, qui avait poussé le président républicain à demander des informations au président ukrainien en échange d'aides américaines. Une demande qui fut d'ailleurs à l'origine du procès de destitution intenté contre Donald Trump, et à la suite duquel il fut acquitté début février. Biden, néanmoins, n'abandonne pas la course à l'investiture et continue à espérer une remontée, notamment en se focalisant sur les électeurs issus des minorités, principalement noires et hispaniques. Par choix ou par nécessité, Joe Biden n'affiche pas un programme public très chargé. Mardi 18 février, à quatre jours du neuvième débat des candidats des primaires démocrates dans le Nevada, l'ancien favori du scrutin, l'homme qui régnait sur la course de toute sa stature d'ancien vice-président, a choisi d'essayer de séduire les indécis alors que les cotes de Bernie Sanders et Elizabeth Warren sont au plus haut. Pour augmenter la participation, notamment parmi les employés des hôtels, les démocrates ont ainsi décidé de donner aux électeurs la possibilité de voter en avance. Sur les bulletins, les votants classent les candidats par préférence, sans avoir à participer au caucus. Après deux défaites sévères dans l'Iowa et le New Hampshire, l'ancien vice-président compte rebondir dans le Nevada, pour espérer maintenir une candidature qui fait de plus en plus débat. Moins d'un mois après le premier vote, il en est à se rappeler au bon souvenir des commentateurs qui annonçaient déjà un duel Trump/Biden le 3 novembre prochain. Malheureusement pour lui, tous les autres candidats au fait de sa piteuse position dans les sondages et dans les urnes ne prennent même plus la peine de l'attaquer, lui qui est désormais une cible trop facile. Mercredi, il avait l'air stupéfait qu'on oublie de l'interroger : «*Mais c'est moi qui ai fait adopter l'interdiction des fusils d'assaut ! (...) C'est moi qui ai passé le vote décisif pour l'ObamaCare !*». A Las Vegas, il peut compter sur l'appareil du parti. Plus d'une centaine d'élus locaux lui ont apporté leur soutien, ainsi que le représentant Steven Horsford, premier élu noir de son État au Congrès, cinq membres hispaniques du Congrès. «*Trump sait que Biden est le concurrent le plus dangereux. Il a même risqué l'impeachment pour dénicher des informations sur lui*», fait valoir la représentante Dina Titus. Mais les efforts de Biden n'auront pas suffi à séduire les électeurs qui ont une fois encore choisi Sanders avec plus de 45 % des votes. L'ex-vice-président s'il arrive lui second dans ce scrutin obtient toutefois moins de la moitié des voix qu'a obtenues le sénateur «*ocialiste*» du Vermont. Mais Biden, fier malgré tout de sa seconde place, assure ses soutiens qu'il est capable de rattraper Sanders, alors même que les sondages et les résultats des précédentes primaires de 2020 racontent une tout autre histoire. F. M.

## Israël

### Vers le troisième épisode électoral en un an

Le Premier ministre Benjamin Netanyahu, inculpé pour corruption, et son rival Benny Gantz entament la dernière semaine d'une campagne électorale aux airs de déjà-vu en tentant de mobiliser des électeurs fatigués. Après des scrutins en avril et septembre 2019 où le Likoud de M. Netanyahu et le parti centriste «*Bleu-blanc*» de M. Gantz sont arrivés au coude-à-coude, les Israéliens sont appelés le 2 mars à mettre fin à la plus longue crise politique de l'histoire du pays. Mais du premier scrutin à aujourd'hui, bien des choses ont changé. N. Netanyahu est ainsi devenu le seul Premier ministre de l'histoire d'Israël inculpé alors qu'il est en fonction : son procès pour corruption s'ouvre à la mi-mars. Et fin janvier, il s'est rendu à Washington pour l'annonce d'un projet de paix pour le Proche-Orient qu'il juge «*historique*», puis a ramené de Moscou une Israélienne qui y était emprisonnée. Les derniers sondages placent les listes de MM. Netanyahu et Gantz à une quasi égalité, et nul camp ne semble en mesure de rallier une majorité de sièges à la Knesset, le Parlement israélien. M. Netanyahu «*réussit toutefois, d'une certaine manière. Il n'attire pas plus d'électeurs, mais il n'en perd pas non plus*», en dépit de son inculpation, souligne Gideon Rahat, professeur de sciences politiques à l'Université hébraïque de Jérusalem. Plus pérenne des chefs de gouverne-

ment de l'histoire d'Israël, avec 14 ans au pouvoir, M. Netanyahu a été inculpé en novembre pour corruption, malversation et abus de confiance dans trois affaires par le procureur Avichai Mandelblit. Un dossier, baptisé affaire «*4 000*» ou encore «*Bezeq*», du nom d'une société israélienne de télécoms, est particulièrement sensible. La justice soupçonne le Premier ministre d'avoir accordé des faveurs gouvernementales qui pourraient avoir rapporté des millions de dollars au patron de Bezeq en échange d'une couverture médiatique favorable d'un des médias de ce groupe, le site Walla. M. Netanyahu a dénoncé un «*coup d'Etat*» ourdi contre lui par la justice et mobilisé ses électeurs contre cette accusation qu'il juge biaisée. Ces dernières semaines, il a concentré ses attaques contre les partis arabes d'Israël, et des affiches avec le slogan «*sans Ahmed Tibi*», un ténor de la «*Liste Unie*» des partis arabes, ont fait leur apparition sur les artères du pays. Lors des dernières élections, les partis arabes avaient causé la surprise en terminant en troisième place et soutenu, sans succès, Benny Gantz, pour le poste de Premier ministre. Pour M. Netanyahu, le message est clair : «*Si le Likoud ne gagne pas, il y aura soit une 4<sup>e</sup> élection, soit un gouvernement de gauche dirigé par Gantz et dépendant d'Ahmed Tibi et de la "Liste unie"*», a-t-il déclaré dans un

entretien au journal «*Jerusalem Post*». En raison de son inculpation, M. Netanyahu ne pourra pas être simple ministre dans une éventuelle coalition, selon les lois israéliennes. Il peut cependant rester Premier ministre. D'où la nécessité pour lui de remporter la mise pour faire partie du prochain gouvernement. Mais comme les intentions de vote ne bougent pas, le mot d'ordre reste simple : «*Allez voter !*». «*Ailleurs dans le monde, lorsque vous avez trois élections sur une courte période de temps, vous observez une diminution (de la participation). Mais en Israël on ne sait jamais. Lors de la deuxième élection, on s'attendait à un taux en baisse, mais il a été en hausse*», souligne M. Rahat. Il s'agissait d'une hausse légère, de 1,4 point pour une participation d'environ 70 %, mais elle reste notable pour cette élection qui s'annonce serrée, selon les dernières projections. Alors que la dernière ligne droite s'amorce, Benny Gantz s'est retrouvé malgré lui sous les feux de la rampe. Un procureur a lancé cette semaine une enquête criminelle sur l'octroi de fonds publics, sans appel d'offres, d'une valeur d'environ un million d'euros à la société de cybersécurité Fifth Dimension, anciennement présidée par M. Gantz. Le procureur général Avichai Mandelblit a rapidement dissipé des soupçons en soutenant que M. Gantz n'était pas inculpé dans cette affaire. R. I.



Exposition collective à la galerie «Taous»

# Le patrimoine national à l'honneur

■ Les différentes écoles d'art plastique sont présentes, depuis samedi à la galerie «Taous» de Riad El Feth, sous le thème «Lumière d'Algérie». C'est dans le cadre d'une exposition collective regroupant treize artistes des quatre coins du pays qu'une trentaine d'œuvres artistiques sont présentées au public algérois. Cette manifestation qui met en valeur le patrimoine algérien et la culture de nos ancêtres se veut un espace de découverte et de partage.

L'évènement se poursuit jusqu'au quinze mars prochain.

Par Abia Selles

Plusieurs villes du pays sont présentes à Alger à travers des tableaux, des photos ou des sculptures. C'est dans le cadre d'une exposition collective, organisée à la Galerie Taous de Riad El Feth, que des artistes de différentes disciplines artistiques racontent et partagent des histoires de leurs villes. Intitulée «Lumière d'Algérie», cette exposition met la lumière sur le patrimoine national dans ses différentes formes.

En effet, une trentaine de tableaux à l'huile, représentant les différentes écoles d'art dont l'impressionnisme, l'expressionnisme et le réalisme en sus des fresques, sont présentées à la galerie «Taous» sous le thème «Lumière d'Algérie». Venu de Ain Témouchent, l'artiste Talbi Abd

Elhadi a exposé plusieurs de ses œuvres impressionnistes, marquées par des couleurs vives et dégradées, notamment en ce qui concerne les contrastes et les ombres. Un autre exposant de Chlef, Ahmed Zerib, a illustré certains paysages de sa région dans ses toiles réalistes reflétant la nature morte avec un usage «astucieux» de lumières.

Du fin fond du Sahara, précisément de Tamanrasset, l'artiste peintre Nouicer Nadjem a apporté sa contribution en exposant deux tableaux mettant en valeur la richesse et la diversité culturelles dans sa wilaya, telle que les costumes et les bijoux des Touareg. Ouverte jusqu'au 15 mars prochain, l'exposition compte également des œuvres de photographie faites par Amel Dekkar et en sculpture de Zoulikha Rediza. S'exprimant à cette occasion, la fondatrice de



la galerie, Mihoub Amel, qui a fait des études en histoire des arts à Paris, a indiqué que «cette exposition regroupe des artistes expé-

riments et d'autres débutants venus des différentes wilayas du pays». La galerie «Taous» est un espace dédié aux arts plastiques

fondé en 2018 et qui a abrité plusieurs expositions collectives et ateliers d'apprentissage.

A. S.

Café culturel de Batna

## Le théâtre d'expression amazighe en débat

Le café culturel «Thaziri» (lune) a consacré samedi sa deuxième rencontre à l'état des lieux du théâtre d'expression amazighe en Algérie, dressé par plusieurs intellectuels et amateurs du père des arts.

Un des invités de la rencontre tenue au siège de l'Office com-

munal de la culture, du tourisme et du sport, le commissaire du festival national de théâtre amazighe, Salim Souhali, a relevé que les onze éditions du festival ont permis à ce théâtre de sortir de son «carcan patrimonial» et s'ouvrir sur la pensée universelle et les diverses cultures du monde.

Pour l'écrivain et acteur de la scène culturelle Brahim Tazagharet, le théâtre amazighe en Algérie a réussi à faire un bond en avant, reflété par la qualité des œuvres montées qui, a-t-il noté, sont passées à un stade de coopération maghrébine, comme en témoigne la pièce

lauréate du prix du meilleur spectacle à la dernière édition du Festival national du théâtre amazighe et intitulée «Yema n' dzair» (Ma mère, l'Algérie) qui a été montée par l'association Ithrene Tkerbousset de Bouira et mise en scène par une réalisatrice tunisienne.

Le même intervenant a fait état d'un projet pour la création d'une association des amis du festival culturel de théâtre amazighe qui œuvrera à promouvoir ce festival et rechercher d'éventuels sponsors pour réduire l'insuffisance du budget consacré à cette manifestation culturelle.

Dans son intervention, le D' Rahma Benseghir a donné une lecture du spectacle traditionnel «Chayeb Achoura», présenté dans la région de T'kout (Batna). Les intervenants ont abordé les questions de promotion du théâtre notamment d'expression amazighe ainsi que du café culturel qui est une initiative de jeunes membres du bureau de wilaya de l'association nationale des jeunes bénévoles citoyens.

L. B.

Journées cinématographiques de Khenchela

## Appel à la réouverture de la cinémathèque

Les participants à la cérémonie de clôture des premières Journées cinématographiques de Khenchela, organisée à la maison de la culture Ali-Souaihi, ont appelé à la réouverture de la cinémathèque de la ville pour les férus du septième art.

La réouverture de la cinémathèque, située au centre-ville de Khenchela et fermée depuis plus de 8 ans, figure parmi les recommandations émises au terme des premières Journées cinématographiques de Khenchela, dont les participants ont appelé à

officialiser par le ministère de tutelle.

La création d'un Club de cinéma à la maison de la culture Ali-Souaihi de Khenchela a été préconisée pour contenir, encadrer et mettre en valeur les talents en herbe découverts dans le cadre de la manifestation culturelle.

Le directeur de la maison de la culture, Noureddine Kouidri, a salué les efforts des artistes Djamel Dekkar, Hassan Allaoua, Feroudji Mabrouk et Céline Sahraoui, qui ont animé et encadré les différents ateliers orga-

nisés au profit des jeunes dans le cadre de la 1<sup>re</sup> édition des Journées cinématographiques de Khenchela.

Un film documentaire sur le parcours de l'artiste cinématographique établi à l'étranger, Omar Hakkar, issu du village Fergal de Khenchela, a été diffusé lors de la clôture de la manifestation culturelle, qui a été mise à profit pour honorer l'artiste pour ses contributions durant plus d'une trentaine d'années au cinéma algérien.

M. K.

Berlinale 2020

## Philippe Garrel revient à ses premières amours

Tous les trois ans environ, il donne des nouvelles avec un film en noir et blanc explorant les rapports amoureux. En compétition pour la première fois à la Berlinale, Philippe Garrel continue de creuser son sillon avec «Le sel des larmes», ode à la jeunesse.

Pour ce nouveau film, l'héritier de la Nouvelle vague a enrôlé ses élèves du conservatoire et a travaillé avec Jean-Claude Carrière, scénariste entre autres de Buñuel et Godard, et avec Arlette Langmann.

«On a écrit sur la jeunesse, forcément d'après notre jeunesse», a confié le réalisateur fran-

çais de 71 ans samedi en conférence de presse. «C'est un portrait de quand on avait 20 ans, j'ai juste éliminé la drogue».

Le film se penche sur les amours de Luc, jeune provincial de passage à Paris pour passer le concours d'entrée à l'école Boule et devenir ébéniste comme en rêve son père, joué par André Wilms.

Incarné par un nouveau venu, Logann Antuofermo, le personnage de Luc passe de bras en bras et ne cesse de s'interroger sur ses sentiments, inquiet de savoir s'il s'agit vraiment d'amour.

Après sa rencontre avec Djemila (Oulaya Amamra,

découverte dans «Divines»), il croisera la route de Geneviève, qu'il connaissait du lycée. Leur histoire s'épuisera quand il ira s'installer à Paris.

La rencontre avec Betsy le bouleversera jusqu'à ce qu'elle lui impose un couple à trois avec un de ses amis.

Cette farandole de figures féminines pourrait faire oublier l'autre relation qui est au centre du film, celle qu'entretient le jeune homme avec son père, entre désir de plaire et velléités d'indépendance.

C'est au cœur de cette relation que le silence et les incompréhensions laisseront le plus de

traces, comme cette scène où Luc fait mine d'être absent pour ne pas ouvrir la porte à son père.

Comme à son habitude, Philippe Garrel opte pour une mise en scène quasi atemporelle (les portables existent mais n'ont pas droit de cité à l'écran), sous influence de la Nouvelle vague, de Truffaut notamment.

«Avec un scénario classique, on peut faire un film moderne», avance-t-il, en dépit de dialogues parfois surannés et d'une voix off apportant une dimension très littéraire à l'ensemble.

R. I.

### AGEND'ART

**Cercle Frantz-Fanon de Riad El-Feth (El-Madania, Alger)**

**Jusqu'au 29 février :**

Exposition d'arts plastiques «Diptysme... la connivence se fait art» d'Amel Kamilia Hamidou et Samira Merabet.

Tarif d'entrée : 800 DA.

**Galerie d'art de l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaih (Ouled Fayet, Alger)**

**Jusqu'au 10 mars :**

Exposition «Inspiration» de l'artiste-peintre Fatma-Zohra Bouaouni.

**Salle Ibn-Zeydoun de Riad El-Feth (El-Madania, Alger)**

**Mardi 26 février à partir de 19h :**

L'ambassade du Japon présente un concert de musique traditionnelle par les artistes M<sup>me</sup> Hara Yoshika et M<sup>me</sup> Kojima Yuko, membres du groupe Wagaku-Miyabi.



## Karaté do Réda Idiri, une reconversion réussie avec le GSP



**ANCIEN ATHLÈTE** et plusieurs fois champion d'Algérie (17 fois), Réda Idiri a réussi sa reconversion de fort belle manière, lui qui est actuellement coach de l'équipe espoirs du Groupement sportif des pétroliers de karaté do, en plus du fait d'être l'adjoint de la formation seniors du même club, travaillant avec son frère, Redouane Idiri. Ses premiers pas dans ce sport de combat, il les fera en 1979 à Bologhine avec le NRCB, avec lequel il apprendra beaucoup et se forgera une belle réputation. En 1993, le MC Alger s'appuiera sur le groupe qu'il trouvera au NRCB pour bâtir sa nouvelle section de karaté et c'est là que l'aventure nationale avec laquelle il a eu plusieurs participations internationales où il décrochera de nombreuses médailles. Il a même pu décrocher le titre de vice-champion d'Europe en

France. Sa reconversion en tant qu'entraîneur il la fera en 2002, où il débute à l'ARBE d'Alger-Centre, avant de rejoindre le GSP. Les résultats ne tarderont pas, puisqu'il réussit à ramener avec son équipe de nombreux titres, dont huit médailles d'or aux derniers championnats d'Algérie. 13 athlètes en filles et garçons sont champions d'Algérie et certains le sont pour la quatrième fois, que ce soit en kata ou kumité. Des athlètes tels que Deghi Hacène et Achache Mourad sont la fierté de la section du GSP, sachant qu'ils sont aussi des athlètes de la sélection nationale. Interrogé sur ces projets d'avenir, Idiri nous avouera qu'il souhaite continuer à aider à la formation de nouveaux champions. «Le karaté est ma passion et je souhaite aller le plus loin possible avec mes athlètes», nous avoue-t-il, même s'il admet que le manque de moyens est un véritable frein pour le développement de cet art martial. «La majorité des sponsors préfèrent soutenir le football, alors que les athlètes de karaté-do sont laissés pour compte, malgré le fait qu'il se doivent de participer à des tournois internationaux pour se forger davantage», a-t-il souligné.

M. M.

## 5<sup>e</sup> édition du Rallye autos-motos des «Béchariettes» Une trentaine de participantes attendues à Béchar

**UNE TRENTAINE** de participantes prendront part à la cinquième édition du Rallye féminin autos-motos «Béchariettes», prévue le 29 février, a-t-on appris samedi auprès de l'association organisatrice. «Cette manifestation sportive, qui sera organisée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme (8 mars) et à laquelle prendront part deux participantes issues de la wilaya d'Alger, est dédiée aux femmes conductrices de différents types de véhicules, légers, camions et autocars», a précisé la présidente de l'association locale pour la revivification du style patrimonial à Béchar. «Depuis la création de ce rallye, nous voulons, au titre de la Journée internationale de la femme, mettre en exergue les activités des femmes dans le secteur des sports mécaniques et transports ainsi que leur savoir-faire dans ces domaines», a souligné M<sup>me</sup> Rabia Boughazi. «Aussi, cet événement qui a reçu peu d'aides et de soutien des instances chargées de la promotion des activités féminines et sportives, constitue un espace festif et de promotion du produit touristique», a-t-elle signalé. «Cette compétition sportive conviviale, exclusivement réservée aux femmes de diverses

catégories d'âges, a pour but aussi de mettre en relief la nécessité du respect du code de la route, des règles saines de conduite et l'ensemble des consignes et orientations en matière de circulation routière, et ce, avec l'aide et la contribution des services concernés, notamment la sûreté de wilaya», a ajouté M<sup>me</sup> Boughazi.

La JSK Kabylie, facile vainqueur à domicile face à l'ASO Chlef (4-1), s'est hissée provisoirement à la deuxième place au classement, à l'occasion de la 19<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 de football, marquée également par la défaite du leader le CR Belouizdad face à l'US Biskra (1-0) et la victoire en déplacement du CS Constantine contre le CA Bordj Bou Arréridj (3-1). Face à la meilleure défense du championnat, les «Canaris» ont survolé les débats grâce à des réalisations de Belgherbi (13'), Bensayah (25'), Bencherifa (57'), ainsi que la nouvelle recrue hivernale le Libyen Tobal (74'). Un succès qui permet à la JSK de déloger provisoirement le MCA de la place de dauphin, et surtout revenir à quatre points du leader, le CR Belouizdad, battu un peu plus tôt dans la journée en déplacement face à la lanterne rouge l'US Biskra (1-0), dans une rencontre qui s'est terminée en queue de poisson. En bas du tableau, le NA Hussein-Dey continue de manger son pain noir, en se contentant

# Ligue 1 (19<sup>e</sup> journée) MCA-USMA, le derby de toutes les passions

■ La 19<sup>e</sup> journée de la Ligue 1 s'achève aujourd'hui avec le choc et le big derby algérois qui opposera le Mouloudia d'Alger à l'USM Alger au stade du 5-Juillet.



Mouloudiens et Usmistes ne souhaitent pas perdre

Par Mahfoud M.

**R**eporté à aujourd'hui pour des raisons purement organisationnelles, ce match déchaînera encore une fois les passions entre les fans des deux galeries qui se partagent les fièvres de la capitale et sont considérées comme les plus bruyantes du championnat. La rencontre reste décisive pour les deux formations qui jouent, toutes deux, le haut du tableau et ne souhaitent donc pas laisser filer les trois points du succès. Le doyen des clubs algériens accorde une grande importance à ce derby pour diverses raisons. Il sait qu'un succès lui permettra de se réconcilier avec son large public, en plus du fait qu'il se

doit de l'emporter pour se rapprocher encore plus du leader, le CRB, qui a perdu face à l'USB. Les Vert et Rouge se sont relancés dans la course au titre et surtout libérés avec l'arrivée du coach, Nabil Neghiz, qui sera sur le banc aujourd'hui après avoir bénéficié d'une licence provisoire en attendant que la direction trouve un accord avec Casoni pour la résiliation du contrat. Les dirigeants du MCA ont, en tout cas, mis tous les moyens pour remporter ce match et le président Almas a eu une discussion franche avec les joueurs en leur demandant de tout donner pour cela. De son côté, l'USM Alger reste aussi décidée à l'emporter pour revenir dans la course pour une place sur le podium qui lui per-

mettrait de jouer une compétition continentale la saison prochaine. Il faut dire que l'arrivée du nouveau reprenneur, Sersport, a motivé tout le monde et fait que les joueurs souhaitent donner un signe qu'ils sont prêts à se sacrifier maintenant que leurs soucis financiers sont en voie de règlement. Les Rouge et Noir n'appréhendent pas ce genre de rencontres et sont au contraire prêts à se donner à fond pour réussir le défi de battre le Mouloudia. Le coach usmiste, Bilal Dziri, a préparé ses armes pour jouer ses chances à fond et compte sur le réveil de ses poulains pour réussir ce match très important pour l'équipe.

M. M.

## La JSK nouveau dauphin, le NAHD s'enfoncé

Le match nul à la maison face à l'USM Bel-Abbès (1-1). Un résultat qui enfonce davantage les «Sang et or» dans les profondeurs du classement, et qui se retrouvent en position de lanterne rouge. Le Paradou AC, invaincu depuis la 14<sup>e</sup> journée, est retombé dans ses travers, en s'inclinant dans son antre d'Omar-Hamadi face à la JS Saoura, qui s'en est remise à son capitaine Sid Ali Yahia pour arracher la victoire (0-1). En ouverture de cette 19<sup>e</sup> journée, le CR Belouizdad, a échoué à conforter sa position en tête du classement, en chutant dans le temps additionnel sur le terrain de l'US Biskra, qui quitte par l'occasion sa position de reléguable. Au stade Tahar-Guidoum de Ras El-Oued, le NC Magra a raté l'occasion de quitter la zone rouge, en s'inclinant face à l'ES Sétif (0-1). L'Entente, sur une courbe ascendante, reste invaincue depuis la 13<sup>e</sup> journée. Son dernier revers concédé en championnat remonte au 30 novembre 2019 en déplacement face au CS

Constantine (3-1). Le MC Oran continue son bonhomme de chemin en signant une belle victoire aux dépens de l'AS Ain M'liha (3-1). Menés par une réalisation de l'inévitable Tiaiba (29'), les Oranais sont revenus hyper motivés en 2<sup>e</sup> période en inscrivant trois buts coup sur coup (51', 54' et 70'), pour se hisser à la 6<sup>e</sup> place (28 pts) à deux longueurs seulement du podium. Le dernier match de la journée de samedi a vu une belle victoire du CS Constantine, sur le terrain du CABB Arreridj (3-1). Une victoire qui permet aux camarades de Belkacemi de poursuivre leur belle remontée en rejoignant à la 3<sup>e</sup> place le duo MC Alger et ES Sétif (30 pts) avec toutefois, 2 matches en moins pour le «Doyen». Pour le CABBA, qui a sauvé l'honneur en fin de partie, les semaines se suivent et se ressemblent avec cette lourde défaite qui s'ajoute à celle concédée la semaine dernière à Sétif (3-0), et qui le laisse dans une position inconfortable (12' - 22 pts).

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Mouvements de protestation citoyens à Béjaïa

## Retour aux routes coupées

LA RN9 reliant Béjaïa à Sétif a été coupée hier, tôt le matin, à la circulation routière, à hauteur de la commune de Bordj-Mira, à l'est de la wilaya de Béjaïa. Cette action de protestation a été initiée pour quelques heures par les transporteurs de voyageurs privés des communes de Taskriout et Aït Smail afin d'«exiger des autorités municipales l'annulation de la décision de déplacement de l'arrêt principal». L'ancien arrêt a été aménagé avec toutes les commodités sanitaires et abribus et a été déplacé à quelques dizaines de mètres, a-t-on appris, ce qui n'a pas été du goût des transporteurs. La RN 26 a été coupée aussi hier matin à la circulation routière, à la sortie nord de Sidi-Aïch, soit près de la pompe à essence de Naftal. Les usagers ont été bloqués sur les lieux en ce début de semaine. Certains ont fait le détour par Akfadou, soit des dizaines de kilomètres pour rallier la ville de Béjaïa, pendant que d'autres ont carrément rebroussé chemin. Cette route à grande circulation a été fermée par les souscripteurs des 163

logements sociaux qui revendiquent «la remise des décisions d'attribution des logements et les clefs de leurs appartements pour pouvoir s'y abriter après une longue attente qui a duré plusieurs années». Un énorme désagrément a été causé une nouvelle fois aux usagers en ce début de semaine sur ces deux principaux axes routiers. Dans la commune de Boukhéla, ce sont les habitants des villages de Mouzaïa et Idjahnine qui ont fermé le siège de l'APC hier afin d'exiger «l'accélération» des travaux de raccordement au réseau d'eau potable et mettre fin à leur souffrance. Cette action intervient alors qu'une entreprise y travaille depuis quelques jours. Une réunion avait été tenue il y a deux semaines entre les différents acteurs et la direction de l'hydraulique a engagé une entreprise sur le terrain. Mais il semble que les habitants s'impacientent à cause du calvaire qu'ils ne cessent d'endurer depuis des années.

Hocine Cherfa

Journal officiel

## Le décret portant institution du médiateur de la République publié

LE DÉCRET portant institution du médiateur de la République, une instance de recours non juridictionnelle, a été publié dans le dernier «Journal officiel». Placé auprès du président de la République, d'où il tire son autorité, le médiateur de la République est une instance de recours non juridictionnelle qui «contribue à la protection des droits et libertés des citoyens et à la régularité du fonctionnement des institutions et administrations publiques», stipule le décret. Le médiateur de la République est doté d'attributions de suivi et de surveillance générale qui lui permettent d'«apprécier la qualité des rapports de l'administration avec les citoyens», énonce le texte, précisant que, dans ce cadre, le médiateur de la République «est saisi par toute personne physique qui, ayant épuisé tous les recours, s'estime lésée par un dysfonctionnement équipé d'un service public». Il est relevé que le médiateur de la République «ne connaît pas de recours entre les services publics et leurs agents et ne peut pas, en outre, intervenir dans une procédure judiciaire ou remettre en cause une décision de justice».

Le médiateur de la République «est doté d'attributions d'investigations lui permettant, avec la collaboration des administrations et institutions concernées, de mener les

actions nécessaires à la réalisation de ses missions».

Il saisit, à cet effet, «toute administration ou institution en mesure d'apporter un concours utile et peut, également, se faire communiquer tout document ou dossier en rapport avec les actions susvisées».

Dans les rapports adressés au président de la République, le médiateur de la République propose «des mesures et décisions à prendre à l'encontre de l'administration concernée et/ou de ses fonctionnaires défallants».

Il dresse un bilan annuel de ses activités et en fait rapport au président de la République, stipule le texte, ajoutant que le rapport «est accompagné de ses appréciations sur la qualité des prestations des services publics ainsi que de ses propositions et recommandations pour en améliorer le fonctionnement».

Outre le rapport annuel, le médiateur de la République adresse à l'administration concernée par les difficultés dont il est saisi, toute recommandation ou proposition de nature à améliorer ou à réguler le fonctionnement du service en cause. Le service public, saisi par le médiateur de la République, est tenu d'apporter, dans les délais raisonnables, toutes les réponses aux questions posées.

K. L.

## pouvoir d'achat actuel des Algériens



Djalou@hotmail.com

Grève et sit-in devant les directions de l'éducation

## Les enseignants reportent leur marche à lundi prochain

■ Après la répression qu'ils ont subie lundi dernier au niveau de la place des Martyrs, les représentants de la Coordination des enseignants du primaire ne vont pas organiser une marche mais se contenter d'une journée de grève et des sit-in devant les directions de l'éducation.

Par Thinhinene Khouchi

Les différents établissements éducatifs du cycle primaire vont être perturbés aujourd'hui encore. En effet, devant l'entêtement de leur ministère, les enseignants du primaire annoncent le maintien de leur mouvement, à savoir la grève d'une journée et des sit-in devant les différentes directions de l'éducation du pays. Pour cette semaine, la Coordination a renoncé à l'organisation d'une marche vers le Palais du gouvernement, afin de remettre au Premier ministre une lettre de leurs revendications. Contacté hier par téléphone, le représentant de la Coordination des enseignants du primaire de la wilaya de Djelfa, Abdelhamid Chathan, nous a confirmé que «pour ce lundi on va se contenter d'observer notre grève d'une journée et d'organiser des sit-in devant les directions de l'éducation. À Alger, les enseignants vont aussi observer un sit-in devant l'annexe du ministère de l'Éducation du Ruisseau». Questionné sur l'organisation d'une marche comme ils ont tenté de le faire lundi dernier, notre interlocuteur nous dira qu'«il n'y aura pas de marche à Alger ce 24 février, mais dans

les wilayas de Béjaïa et Tizi-Ouzou, nos confrères vont tenter de marcher de leur direction de l'éducation vers les sièges de leurs wilayas». Ne voulant pas renoncer définitivement à recourir à la rue pour avoir gain de cause, les représentants de la Coordination annoncent une éventuelle marche lundi prochain. Selon le représentant de la Coordination de la wilaya de Djelfa, «on est en train de discuter sur la possibilité de faire une marche à Alger lundi prochain ; mais pour le moment ce n'est pas encore sûr». Revenant sur la marche de lundi dernier, notre interlocuteur a voulu dénoncer encore une fois la répression dont ils ont été victimes : «On hésite encore à appeler nos adhérents à une nouvelle marche à Alger, car on a été tabassés lors de notre première marche qui s'est finalement transformée en un rassemblement au niveau de la place des Martyrs». En effet, lors de ce qui devait être leur première marche, des centaines d'enseignants du primaire, en tablier blanc, ont été malmenés par les éléments de la police. Des enseignants venus d'autres wilayas pour participer à cette marche ont été refoulés au niveau de la gare routière de Kharouba. La Coordination

avait dénoncé cette répression et les interpellations qui ont eu lieu ce jour-là. En outre, concernant les revendications des enseignantes qui sont en grève cyclique depuis le 6 octobre, on cite «la révision des programmes pédagogiques, des calendriers des vacances et de la rentrée scolaire pour les régions du sud du pays, la modification du statut particulier, de sorte à reclasser les enseignants du secondaire, du moyen et du primaire au même grade de base, «la diminution du volume horaire, l'application immédiate du décret présidentiel N°266/14 avec effet rétroactif depuis sa parution en 2014, le recrutement de superviseurs afin d'assurer l'encadrement des élèves dans la cour et les cantines pour permettre aux enseignants de se consacrer à leurs tâches pédagogiques et, enfin, la création de nouveaux grades d'enseignant pour les matières scientifiques, littéraires et d'éducation physique (sport)». En outre, la Coordination revendique la prise au sérieux et le respect du mouvement des enseignants du primaire et la prise en charge de leurs revendications qu'elle juge légitimes.

T. K.

Tizi Ouzou/Développement local

## L'APW convoque une session extraordinaire

L'assemblée populaire de la wilaya de Tizi Ouzou vient de convoquer une session extraordinaire pour mercredi et jeudi prochains afin de débattre des contraintes auxquelles sont confrontés les programmes du développement local, a annoncé la même institution dans un communiqué. Il sera question de faire un point de situation des programmes sectoriel de soutien à la croissance et de développe-

ment économique, d'amélioration du cadre de vie du citoyen et des plans communaux. Cette session extraordinaire interviendra au lendemain de la montée au créneau des maires de la wilaya de Tizi Ouzou pour crier aux restrictions financières qui frapperaient leurs communes et réclamer une répartition équitable des enveloppes financières destinées aux plans de développements communaux. La protestation des présidents

des assemblées communales a été, pour rappel, suivie par la riposte des services de wilaya en soutenant que plus de 4,7 milliards de DA destinés aux PCD depuis 2010 ne sont toujours pas consommés par les municipalités. Les mêmes services avaient estimé le taux de wilaya de consommation des PCD des communes de la wilaya entre 15 et 20% tout en le qualifiant de «très dérisoire».

Hamid M.